



Syndicat National **Force Ouvrière**
des **Finances Publiques**
Section du **Finistère**

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/>

Pénurie de carburant : les « solutions » de la Direction Générale

Le Syndicat National est intervenu sur la situation des agents des Finances Publiques qui, faute de carburant pour leur véhicule personnel et en l'absence de transports en commun, ne pourraient rejoindre leur lieu de travail.

Suite à notre intervention, voici la réponse que nous recevons ce jour de la Direction générale :

« Suite aux opérations de blocage des raffineries et des dépôts de carburant, un certain nombre de stations-service ne sont plus approvisionnées.

Face à cette situation, certains agents de la DGFIP craignent de rencontrer dans les prochains jours des difficultés pour se rendre sur leur lieu de travail.

Face à cette situation, les mesures suivantes sont préconisées :

*- les directions locales sont invitées à recommander à leurs agents de privilégier, **lorsque cela est possible**, l'usage de moyens de transport alternatifs (organisation de covoiturage, transports en commun,...). Ces préconisations pourront s'accompagner d'une certaine souplesse de la part des chefs de service sur les horaires d'arrivée et de départ des agents (ex : possibilité d'arriver ou de partir sur plages fixes, absence de pénalisation des arrivées tardives) ;*

*- si les perturbations sont limitées à une courte période, les agents doivent être incités à **couvrir leurs absences éventuelles par des jours de repos** (récupérations horaires, congés, ARTT, CET...). Il ne saurait être envisagé, à ce stade, d'accorder des autorisations d'absence spécifiques ;*

*- par ailleurs, les agents qui en ont la possibilité matérielle pourront être autorisés à **recourir au télétravail** et, par conséquent, à continuer à exercer leurs fonctions sur le lieu de leur domicile.*

En revanche, les agents ne doivent pas être incités à se rendre sur le lieu de travail le plus proche de leur domicile, ce dispositif ayant été abandonné lors de la fusion....».

Ces dispositions appellent quelques réflexions de **F.O-DGFIP** :

- favoriser le covoiturage, pourquoi pas, mais avec quel carburant ?
- utiliser les transports en commun, d'accord, mais lesquels, étant donné le mouvement social en cours ?
- recourir au télétravail, peut être, mais avec quel matériel, quelles applications et quelle confidentialité ?

L'essence même de tout ce dispositif est de ne pas reprendre une facilité en vigueur au sein de la Gestion publique, qui admettait que, en cas d'empêchement majeur (grèves, intempéries, etc...), un agent se mette à la disposition du poste ou service le plus proche de son domicile.

Comme on peut le constater, si les stations-service sont à sec, les neurones des responsables de la Direction Générale carburent à fond sans craindre la pénurie !!!